

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 08 AVRIL 2022

Présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAMARQUE Julie, MARC François.

Excusés : LAURENT Alain ⇒ procuration à Maryline DUBERNARD.

Secrétaire de séance : DUBERNARD Maryline

Madame la Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Il n'est fait aucune remarque, le compte-rendu est donc approuvé.

1) Présentation et vote du compte de gestion 2021 :

Madame la Maire présente le compte de gestion dressé par le Receveur. Celui-ci concorde en tous points avec les comptes de la Mairie, le Conseil Municipal l'approuve donc à l'unanimité.

2) Compte administratif 2021 :

Madame la Maire présente le compte administratif de l'année écoulée :

INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	Prévu 2021
DÉPENSES		
21	Immobilisations corporelles (<i>txx bâtiments, matériel bureau</i>)	78 600,00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00
	TOTAL DÉPENSES	82 008,00
RECETTES		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	9 839,15
021	Virement de la section de fonctionnement	66 520,85
10	Dotations fonds divers (<i>FCTVA</i>)	800,00
13	Subventions (<i>Département + amendes de police</i>)	1 440,00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00
	TOTAL RECETTES	82 008,00

FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	Prévu 2021
DÉPENSES		
011	Charges à caractère général	236 852,31
012	Charges de personnel	5 533,00
014	Atténuation de produits	5 348,00
023	Virement à la section d'investissement	66 520,85
042	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00
65	Autres charges de gestion courante	33 536,00
	TOTAL DÉPENSES	351 198,16

RECETTES (de fonctionnement)		
70	Produits des services, du domaine	1 150,00
73	Impôts et taxes	37 436,00
74	Dotations, subventions, participations	26 380,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	275 823,16
	TOTAL RECETTES	351 198,16

Madame la Maire propose au Conseil de désigner Maryline DUBERNARD pour présider temporairement la séance et faire procéder au vote du compte administratif ⇒ approuvé à l'unanimité.

Madame la Maire quitte la salle et le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 tel que présenté.

3) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Madame la Maire présente l'exécution générale de l'exercice 2021 :

		Dépenses
Réalisations de l'exercice 2021 <i>(mandats et titres passés en compte)</i>	Fonctionnement	58 328,45 €
	Investissement	14 615,42 €
Report du résultat de l'exercice 2020	Fonctionnement	0
	Investissement	0
Résultat cumulé	Fonctionnement	58 328,45 €
	Investissement	14 615,42 €
TOTAL CUMULÉ		72 943,87 €

Le montant total du résultat de fonctionnement s'élève à 286 336,82€ et Madame la Maire propose de l'affecter en report en recettes de fonctionnement sur le budget 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 au chapitre 002 de fonctionnement du budget 2022.

4) Vote des taux d'imposition 2022 :

Le Conseil Municipal souhaite que les taux d'imposition 2021 soient maintenus.

Les taux votés sont donc les suivants :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties = 24,9 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties = 35,84%

Approuvés à l'unanimité.

5) Budget primitif 2022 :

Madame la Maire présente, sur la base des taux d'imposition ci-dessus, le BP 2022 :

INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	
DÉPENSES		
040	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00
21	Immobilisations corporelles (<i>txx église, Mairie, s. fêtes ; etc</i>)	113 600,00
	TOTAL DÉPENSES	117 008,00
RECETTES		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	7 604,49
10	Dotations fonds divers (<i>FCTVA</i>)	1 515,00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00
13	Subventions d'équipement	30 616,00
021	Virement de la section de fonctionnement	73 864,51
	TOTAL RECETTES	117 008,00

FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	
DÉPENSES		
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre sections	
023	Virement à la section d'investissement	
	TOTAL DÉPENSES	
RECETTES		
70	Produits des services, du domaine	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions, participations	
77	Produits exceptionnels	
042-7768	Neutralisation des amortissements	
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	TOTAL RECETTES	

Madame la Maire précise qu'au chapitre 65, il est prévu un montant de 4 576€ pour les subventions aux associations. Elle propose de verser ces subventions selon le détail ci-après : ACCA = 50€, ACVA = 26€, FNACA = 50€, FNATH = 50€, Ligue contre le Cancer = 50€, Vie Ecole Environnement Cardeilhac = 50€, Arc en Ciel (animations maison de retraite) = 150€, Coopérative scolaire de Cardeilhac = 400€, Femmes de papier = 200€, ADELFA = 50€ et Comité des Fêtes = 3 500€.

Elle explique que ces montants sont identiques à ceux versés les années précédentes et présente la sollicitation de l'ADELFA qui s'occupe de la lutte contre les orages de grêle.

Après discussions, le Conseil Municipal :

- choisit de verser une subvention à l'association Les Journées du Boulonnais qui organise sa manifestation en septembre 2022, à la place de l'ADELFA.
- Approuve ces attributions de subventions et charge Madame la Maire de leurs versements.

Madame la Maire propose ensuite au Conseil Municipal de voter sur la proposition de budget prévisionnel pour l'année 2022 tel que présenté : le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

6) Modification des statuts du SEBCS :

Madame la Maire explique que des communes adhérentes au Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save ont demandé à reprendre leur compétence assainissement et que le Syndicat l'a approuvé et a, ainsi, mis à jour ses statuts en conséquence.

Il convient donc maintenant à chaque commune adhérente au SEBCS à se prononcer sur ces 2 points (reprise compétence par 7 communes et modification des statuts du syndicat).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) Contrat de sauvegarde des données informatiques :

Madame la Maire présente la proposition de l'entreprise VELA pour la sauvegarde des données informatiques de notre mairie. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, propose une sauvegarde quotidienne des données et conforme au RGPD.

Le montant mensuel de ce contrat s'élève à 44,75€ HT et engage la société VELA à garantir la bonne réalisation des opérations.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contrat proposé et charge Madame la Maire de son exécution.

8) Convention espaces verts :

Madame la Maire explique que la convention signée avec la Communauté de Communes pour l'entretien des espaces verts communaux est arrivée à échéance. Il conviendrait donc de la renouveler, cette convention étant établie pour une durée d'1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Le montant annuel estimé s'élève à 5 200€.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention pour l'entretien des espaces verts à l'unanimité.

9) Acquisition d'un terrain – parcelles B597 et B595 :

Madame la Maire rappelle les discussions précédentes relatives à l'acquisition des 2 parcelles de Monsieur LARRIEU situées à côté des logements Rieutort. Elle précise que Monsieur LARRIEU a accepté l'offre d'achat de la Mairie, décidée lors du précédent Conseil, et s'élevant à 3000€ pour ces 2 parcelles. Il convient donc maintenant de délibérer pour pouvoir finaliser cette acquisition.

François MARC n'approuve pas cette acquisition et rappelle qu'il y a beaucoup de travaux à faire partout sur le territoire de la commune (busage, entretien des fossés, etc) et qu'il y a aussi des bâtiments communaux à entretenir, et qu'on doit rester vigilant sur nos finances publiques. Il ne juge pas pertinent le projet collectif et participatif envisagé sur ces parcelles. Il ne souhaite pas que la Mairie fasse les investissements associés.

Madame la Maire entend les arguments présentés et demande donc de procéder au vote :

Pour = 5 voix ; Contre = 1 voix.

10) Questions diverses :

- Madame la Maire rappelle le projet de commémoration de la Vénus de Lespugue qui avait été mis en sommeil faute d'adhésion des partenaires. Elle précise que ce projet va, finalement, être mené comme initialement prévu et que les subventions ont été demandées.

En l'absence d'autres questions diverses, Madame la Maire lève la séance.

de Maire,
Catherine ENEL



